



Conseil économique et social

Distr. limitée
16 juillet 2003
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2003

15-19 septembre 2003

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation de financement par prélèvement sur les autres ressources, sans prélèvement sur les ressources ordinaires

Oman

Résumé

Le présent document contient une recommandation de financement au moyen des autres ressources pour le programme qui couvre Oman. La Directrice exécutive *recommande* au Conseil d'administration d'approuver un montant de 3 millions de dollars à prélever sur les autres ressources, pour la période 2004-2006, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2003/11.



**Données de base
(2001, sauf indication contraire)**

Nombre d'enfants (millions, moins de 18 ans)	1,3
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	13
Insuffisance pondérale (% , modérée et sévère) (2000)	18
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	23
Taux net de scolarisation primaire (% , masculin/féminin) (1999)	90/88
Enfants inscrits à l'école atteignant la cinquième année de l'enseignement primaire (%)	94
Utilisation de sources d'eau potable améliorées (%) (2000)	39
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (%)	0,11
Enfants âgés de 5 à 14 ans qui travaillent (%)
Revenu national brut par habitant (en dollars É.-U.)	*
Enfants de 1 an ayant reçu une série complète de vaccins contre :	
La diphtérie, la coqueluche et le tétanos (%)	99
La rougeole (%)	99

* Estimé entre 2 976 et 9 205 dollars en 2001 (Banque mondiale).

La situation des enfants et des femmes

1. La population omanaise est extrêmement jeune. D'après les estimations du Gouvernement, au milieu de l'année 2001, Oman comptait 2,5 millions d'habitants, dont 1,8 million d'Omanais (74 %) et 700 000 expatriés (26 %), et environ 1,3 million de personnes âgées de moins de 18 ans. D'après les estimations du Gouvernement, le revenu national brut par habitant s'élève à 6 720 dollars. Les revenus tirés de l'industrie pétrolière représentent environ trois quarts du total des recettes de l'État, ce qui signale un certain manque de diversification de l'économie omanaise.

2. Entre 1980 et 2001, le taux de mortalité infantile (TMI) a reculé pour passer de plus de 100 à 16 décès pour 1 000 naissances vivantes tandis que le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (TMM5) passait de plus de 146 à 13 décès pour 1 000 naissances vivantes. Plus de 95 % des accouchements se déroulent dans des hôpitaux avec l'assistance d'agents médico-sanitaires qualifiés. Près de 100 % des femmes enceintes bénéficient d'au moins un contrôle prénatal. Entre 2000 et 2001, le taux de mortalité maternelle (TMM) est passé de 16 à 23 décès pour 100 000 naissances vivantes, augmentation sans doute imputable à l'amélioration du système de signalement des décès maternels. Le taux de couverture vaccinale des nouveau-nés (jusqu'à 12 mois) contre les sept maladies infantiles qui font le plus de victimes est supérieur à 98 % depuis un certain nombre d'années.

3. Les taux élevés de malnutrition des enfants âgés de moins de 5 ans sont en contradiction avec le progrès général accompli dans le domaine de la santé. En 2000, environ 18 % des enfants âgés de moins de 5 ans souffraient de malnutrition modérée ou sévère contre 23 % en 1995. Environ 10 % des enfants scolarisés souffrent de malnutrition, avec de fortes disparités d'une région à une autre : tandis que le taux de malnutrition est de 8 % à Dhofar et de 13 % à Muscat, il est de 27 %

à North-Shariqiya et de 23 % à Dakhliya. Bien que ces disparités soient fort peu documentées, elles peuvent sans doute être attribuées à des différences concernant la taille des ménages, le montant des revenus, la proportion du revenu consacrée à l'alimentation, ainsi qu'à certains comportements, pratiques et attitudes.

4. L'accès à l'enseignement préscolaire est très limité, le taux de fréquentation s'élevant dans le meilleur des cas à environ 10 %. Le Ministère de l'éducation reconnaît que la plupart des enseignants préscolaires ne sont pas formés comme il convient et que la majorité des établissements ne répondent pas aux normes de base. Tant que son programme de réforme de l'éducation de base n'aura pas été mené à bien, ce qui devrait être le cas en 2018, le Gouvernement ne souhaite pas assumer la responsabilité financière de l'enseignement préscolaire. Dans la famille, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer les soins donnés aux enfants et les pratiques d'éveil. Bon nombre de familles confient la responsabilité des soins de l'enfant à des employées de maison étrangères qui, souvent, n'ont reçu aucune formation en la matière et doivent en outre s'acquitter de lourdes tâches domestiques. Dans la majorité des cas, les pères ne participent ni aux soins ni à l'éveil de leurs jeunes enfants.

5. Le taux net d'inscription à l'école primaire est passé de 84 % en 1995 à 91 % en 2001, avec une différence négligeable entre les sexes. Le taux d'enfants inscrits à l'école qui atteignent la cinquième année de l'enseignement primaire est passé à 94 % en 2001. Les taux d'abandon, d'échec et de redoublement dans le cycle primaire sont plus élevés pour les garçons que pour les filles. Il n'existe aucun mécanisme de suivi systématique de l'aspect qualitatif de l'enseignement.

6. Oman s'emploie à élaborer une politique nationale en faveur des handicapés, qui lui fait toujours défaut. Il reste encore à établir un système standardisé de prestation de services et de suivi de la situation des handicapés. Les philanthropes omanais assurent l'essentiel du financement des établissements de soins et de réadaptation des enfants handicapés, mais ceux-ci ne sont fréquentés que par 5 à 10 % environ des enfants handicapés, dont le nombre total est d'ailleurs sans doute sous-estimé. Ces dernières années, il s'est créé un petit nombre d'associations non gouvernementales omanaises spécialisées dans la prestation des services dont les enfants handicapés ont besoin. De façon générale, la société méconnaît les causes des handicaps et néglige les enfants handicapés et leurs droits. Le budget consacré par l'État aux handicapés a augmenté au fil des ans, mais d'importants besoins restent insatisfaits.

7. Oman n'a aucune loi sur les mineurs et, par conséquent, n'a pas de tribunal de la jeunesse. L'âge de la responsabilité pénale est fixé à 9 ans, ce qui est particulièrement préoccupant. Des mineurs délinquants sont couramment jugés par des tribunaux pénaux. La principale prison de Muscat est le seul centre pénitentiaire doté de quartiers de détention réservés aux mineurs. Les responsables étudient actuellement un projet de loi sur les mineurs prévoyant l'établissement de tribunaux spéciaux à leur intention. Oman a récemment ratifié la Convention 182 de l'Organisation internationale du Travail qui interdit le travail dangereux des enfants. Dans son examen du rapport initial d'Oman, en novembre 2001, le Comité des droits de l'enfant s'est félicité de cette ratification et a souligné qu'il importait de faire appliquer cette convention pour protéger un certain nombre d'enfants omanais qui participent actuellement à des courses de chameaux.

8. Il faudrait que soient organisés à l'intention des adolescents et des jeunes des programmes de préparation à la vie active axés sur des aptitudes clefs telles que la responsabilité, l'indépendance, l'autonomie et la confiance en soi. Les adolescents ont un mode de vie auquel sont associés de multiples risques, dont le VIH/sida. Il n'existe aucune stratégie de lutte contre le VIH/sida axée sur l'information des jeunes.

9. Les moins de 18 ans représentant plus de la moitié de la population omanaise, il convient de faire plus de place à leurs activités, en particulier pour veiller à ce qu'ils contribuent à la recherche et à la mise en oeuvre de solutions aux problèmes auxquels fait face leur génération. Une culture propice à la participation des jeunes se met progressivement en place; elle doit être nourrie et encouragée par les médias et le système éducatif.

Principaux résultats et enseignements tirés de la coopération passée (2001-2003)

Principaux résultats

10. Le précédent programme de pays (2001-2003) a donné divers résultats importants. L'institutionnalisation d'un comité des droits de l'homme dynamique a permis de renforcer le suivi de la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Ce comité a permis de mener à bien un certain nombre d'études sur les droits de l'enfant, notamment sur les modes de traitement et de modification du comportement des enfants, ainsi qu'une enquête sur le niveau de sensibilisation aux droits de l'enfant. Les résultats de ces études faciliteront l'élaboration des politiques voulues pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant. Oman devrait retirer prochainement la plupart de ses réserves à la Convention, suite aux recommandations du Comité des droits de l'enfant. Le Comité a aussi joué un rôle très important dans le parachèvement du projet de loi sur les mineurs.

11. Un projet de stratégie de promotion de la femme a été élaboré, ce qui marque une étape importante sur la voie de l'autonomisation des femmes. Une enquête sur la condition et les besoins des femmes a contribué à définir les priorités auxquelles la stratégie de promotion de la femme doit s'adresser.

12. Une étude approfondie des lacunes dans les connaissances et des attitudes qui contribuent à la malnutrition des enfants a donné des résultats utiles et des indications sur la base desquels est actuellement élaborée une campagne de sensibilisation visant à remédier aux causes sociales profondes du problème. Oman a renforcé sa capacité de lutte contre la malnutrition en créant une équipe centrale de formateurs nationaux chargés de promouvoir l'allaitement maternel et d'améliorer les compétences en matière d'alimentation complémentaire.

13. Un plan de travail pour l'éducation pour tous a été mis au point pour la période 2003-2015. Pour améliorer encore la qualité de l'enseignement de base, une enquête sur les causes sous-jacentes des redoublements, des échecs et des abandons scolaires au septième niveau est actuellement réalisée.

14. La création d'un groupe de jeunes conseillers spécialisés dans les modes de vie sains et l'éducation sur le VIH/sida dans le cycle secondaire est un pas important dans la lutte contre le VIH/sida.

15. La création d'une base de données sociales utilisant le logiciel ChildInfo facilite le retrait de données sociales correspondant aux indicateurs internationaux, notamment ceux qui ont trait aux objectifs du Millénaire pour le développement.

Enseignements tirés

16. Ces dernières années ont confirmé que l'attachement du Gouvernement omanais à la cause des enfants et des femmes est le plus grand atout du programme de coopération. Compte tenu de l'ampleur de l'appui financier du Gouvernement aux activités conjointes, l'UNICEF a essentiellement concouru aux principaux résultats obtenus par Oman ces dernières années en jouant un rôle de catalyseur, au moyen d'activités de plaidoyer et en fournissant une assistance technique, avec des effets dépassant de loin ceux de sa seule contribution financière. L'écart est grand entre les maigres ressources dont dispose l'UNICEF et les demandes d'assistance qui lui sont faites pour faire face aux difficultés auxquelles se heurtent les enfants d'Oman. Il en a été tenu compte lors de la mise au point du nouveau programme de pays, dans lequel l'appui du Fonds sera axé sur l'assistance technique spécialisée aux fins de la formulation des politiques et de l'élaboration des programmes.

17. Le nombre réduit de consultants et d'experts de haut niveau parlant l'arabe, ainsi que d'institutions compétentes compromet l'exécution de certaines activités nécessitant des compétences externes. C'est surtout le cas pour ce qui est des droits de l'enfant, du développement du jeune enfant et des questions touchant les adolescents.

18. En raison de son revenu national brut par habitant et de son taux de mortalité infantile des enfants de moins de 5 ans, Oman ne peut, selon les critères appliqués par le Conseil d'administration, bénéficier de fonds prélevés sur les ressources ordinaires. Oman est parmi les premiers pays de ce type à effectuer la transition vers un programme de pays uniquement financé par les autres ressources. L'élaboration du présent programme de pays a posé certaines difficultés car, peu de cas semblables s'étant présentés jusqu'ici, le plan a dû être établi en cours de route. Le ferme attachement du Gouvernement à la présence de l'UNICEF dans le pays et à sa participation au processus de planification peut servir d'exemple à d'autres pays qui se trouvent dans des situations analogues.

Programme de pays, 2004-2006

Prévision des dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Autres ressources</i>
Développement intégré du jeune enfant	850
Développement et protection des enfants et des jeunes	900
Planification, suivi et évaluation	550
Coûts intersectoriels	700
Total	3 000

19. Le programme de pays (2004-2006) sera financé exclusivement au moyen des autres ressources. Les fonds reçus jusqu'à concurrence du plafond approuvé de 3 millions de dollars seront utilisés pour financer toutes les dépenses du programme ainsi que les dépenses opérationnelles non couvertes par le budget d'appui de l'UNICEF. Le Gouvernement omanais s'est engagé à financer environ 50 % du montant maximum approuvé pour les autres ressources. Pour que tous les volets du programme de pays puissent être mis en oeuvre, des fonds supplémentaires seront nécessaires et il faudra donc faire appel au secteur privé omanais et à d'autres donateurs.

Processus préparatoire

20. Le processus préparatoire de ce nouveau programme de pays a été unique en son genre du point de vue de la participation des membres du Gouvernement, aux échelons supérieur et intermédiaire. Ce programme étant essentiellement tributaire des fonds publics, il a dû être étudié et négocié en détail avec de hauts responsables, ayant rang de sous-secrétaire, dans les quatre ministères partenaires. Le Directeur régional de l'UNICEF s'est rendu à Oman et a examiné les dispositions relatives au nouveau programme de pays avec les ministres et les sous-secrétaires. Ce processus a pris plus de six mois. Suite à la décision du Fonds de progressivement réduire sa présence à Oman, les Ministères de la santé, de l'éducation et du développement social ont chacun détaché un administrateur à plein temps auprès du bureau de l'UNICEF. Ces trois hauts fonctionnaires ont assuré une participation sans précédent de leur gouvernement à l'élaboration du nouveau programme de pays. Des réunions bilatérales ont été organisées avec les trois principaux ministères partenaires – ceux du développement social, de l'éducation et de la santé – au cours desquelles les modalités précises des projets proposés ont été arrêtées. Des ébauches du nouveau programme ont été distribuées à tous les partenaires en anglais et en arabe. Un document de stratégie a été établi puis examiné au cours d'une réunion entre de hauts fonctionnaires du Gouvernement, des cadres supérieurs du bureau régional de l'UNICEF, des membres du personnel du bureau de pays et le représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Oman.

Objectifs, principaux résultats et stratégies

21. Le principal objectif du programme de pays consiste à aider le Gouvernement omanais à formuler des politiques et des programmes nationaux axés sur l'enfance et à accélérer l'application des principes et des articles de la Convention relative aux droits de l'enfant. Les 10 résultats ci-après sont principalement recherchés :

- a) Sensibilisation des parents aux causes fondamentales et à la prévention de la malnutrition des enfants;
- b) Augmentation de la moyenne des résultats aux tests de suivi des acquis scolaires, qui est actuellement de 51 %, pour qu'elle atteigne 60 % minimum d'ici à 2006;
- c) Adoption du projet de loi sur les mineurs, disposition indispensable à l'instauration d'une véritable protection juridique des enfants;
- d) Interdiction du recrutement d'enfants comme jockeys de chameau;

- e) Sensibilisation du public aux droits de l'enfant et aux maux contre lesquels les enfants doivent être protégés;
- f) Renforcement de l'autonomie fonctionnelle des adolescents;
- g) Attention accrue accordée aux besoins des adolescents et des jeunes en matière de développement et de protection;
- h) Amélioration des connaissances des adolescents concernant le VIH/sida et les moyens de protection;
- i) Présentation en temps voulu d'un premier rapport de qualité au Comité des droits de l'enfant;
- j) Évaluation objective de l'efficacité du nouveau programme de pays, ce qui aidera à déterminer quelle forme la coopération entre l'UNICEF et le Gouvernement revêtira à l'avenir.

22. Les deux principales formes d'action seront les activités de plaidoyer et le renforcement des capacités nationales. Le Fonds aidera surtout à la formulation des politiques et programmes nationaux. Des activités de plaidoyer devront être menées à un niveau élevé pour assurer une progression régulière vers l'obtention de tous les principaux résultats attendus, en particulier dans des domaines tels que la justice des mineurs, le travail des enfants et la maltraitance des enfants. Des activités de formation et d'assistance technique permettront de renforcer les capacités nationales nécessaires à l'analyse des situations et à l'élaboration de politiques et de programmes appropriés dans les domaines où des progrès s'imposent. Dans le cadre de l'analyse des politiques et programmes nationaux, le Fonds appuiera également des études et des recherches d'importance critique. Le programme de développement intégré du jeune enfant sera axé sur les enfants de moins de 6 ans, tandis que le programme concernant le développement et la protection des enfants et des jeunes visera ceux qui ont plus de 6 ans. Le programme de pays aura une portée nationale, à part le volet recherche sur les disparités infranationales dont les résultats seront utiles pour les activités de plaidoyer et la planification, et viendront compléter les observations faites lors de visites régulières sur le terrain.

Rapprochement avec les priorités nationales et avec le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

23. Le programme de pays cadre avec le sixième plan quinquennal de développement du Gouvernement. Dans le domaine de la santé, le programme de pays porte sur la malnutrition des enfants et le VIH/sida, qui sont les deux grandes priorités du plan quinquennal du Ministère de la santé. L'amélioration de la qualité de l'éducation de base et le développement et l'amélioration qualitative de l'enseignement préscolaire correspondent aux priorités du Ministère de l'éducation. La protection de l'enfant et le suivi de la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant sont des priorités absolues pour le Ministère du développement social et le Comité omanais des droits de l'enfant. L'OMS étant le seul autre organisme des Nations Unies présent à Oman, il a été convenu de ne pas établir de plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Rapprochement avec les priorités internationales

24. Le programme de pays contribue directement aux objectifs du Millénaire pour le développement (réduction de la mortalité infantile, amélioration de la santé maternelle, enseignement primaire universel et lutte contre le VIH/sida), ainsi qu'à l'application du chapitre VI de la Déclaration du Millénaire sur la protection des personnes vulnérables. Pour ce qui est des objectifs de l'initiative « Un monde digne des enfants », le nouveau programme contribue à promouvoir une vie saine, à fournir une éducation de qualité, à protéger les enfants contre la négligence, la maltraitance et l'exploitation, et à lutter contre le VIH/sida. Il cadre également avec les priorités du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF : développement intégré du jeune enfant; amélioration de la protection des enfants contre la négligence, la maltraitance et l'exploitation; et lutte contre le VIH/sida. Enfin, le programme porte sur un domaine défini comme une priorité régionale par l'UNICEF, à savoir le développement et la participation des adolescents.

Volets du programme

25. Le programme sur le **développement intégré du jeune enfant** a pour objet de remédier : a) à l'insuffisance des soins et des activités d'éveil dont bénéficient les enfants âgés de moins de 5 ans; b) aux taux élevés de malnutrition; c) à une trop grande dépendance à l'égard d'employés de maison étrangers sans formation et au manque de participation des pères; d) à l'insuffisance des connaissances en matière de nutrition; e) au taux élevé de grossesses et d'accouchements trop rapprochés; et f) au faible taux d'inscription dans les établissements préscolaires et à la piètre qualité de l'enseignement préscolaire.

26. Le projet intitulé *Progrès dans l'art d'être parents, amélioration de l'enseignement préscolaire et de l'éveil de l'enfant* a pour objet d'améliorer la qualité des soins que les parents prodiguent aux enfants et à la façon dont ils les stimulent, de faciliter l'accès à l'enseignement préscolaire et d'en améliorer la qualité. L'UNICEF appuiera : a) l'établissement d'un dossier d'information pour aider les parents à mieux exercer leurs fonctions parentales; b) la conception d'un programme national de sensibilisation des parents reposant à la fois sur les médias et sur la communication interpersonnelle; c) la définition d'indicateurs pour l'évaluation des connaissances des parents et des autres personnes qui s'occupent des enfants en matière de soins et de stimulation de l'enfant; d) l'élaboration de nouvelles formules de financement de l'enseignement préscolaire susceptibles d'intéresser les secteurs tant non lucratif que commercial; et e) l'établissement de normes de contrôle de la qualité que le Ministère de l'éducation utilisera pour évaluer les résultats de l'enseignement préscolaire.

27. Le projet relatif à la *lutte contre la malnutrition* vise à aider le Ministère de la santé à ramener à 14 % d'ici à 2005 le taux de malnutrition chez les enfants âgés de moins de 5 ans. Ce projet touche certains aspects du rôle des parents sur lesquels le projet précédent portera plus directement. L'UNICEF appuiera notamment : a) la conception de stratégies multisectorielles et de programmes nationaux plus efficaces pour sensibiliser les parents et les dispensateurs de soins aux causes profondes et aux conséquences de la malnutrition; b) des activités de plaidoyer auprès des responsables intéressés visant à faciliter l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, sur la base des résultats des recherches et des évaluations d'autres

partenaires; et c) la promotion et la fourniture d'un appui technique pour la poursuite de la mise en oeuvre du plan de promotion sociale aux fins de la lutte contre la malnutrition de l'enfant.

28. Au nombre des principaux résultats attendus de ce programme figurent : a) une amélioration de la qualité des soins parentaux au sein du foyer; b) une augmentation d'au moins 40 % du taux d'inscription dans l'enseignement préscolaire; c) une amélioration de la qualité des services préscolaires; et d) une amélioration des connaissances des parents touchant les causes fondamentales et la prévention de la malnutrition des enfants.

29. Le programme sur le **développement et la protection des enfants et des jeunes** est conçu pour remédier aux problèmes suivants : a) la médiocrité des résultats scolaires dans les classes des niveaux 1 à 10; b) l'absence de politique nationale de protection des droits et des intérêts des enfants handicapés; c) l'insuffisance des fonds publics alloués aux services en faveur des enfants handicapés; d) la négligence des enfants handicapés mentaux; e) l'âge précoce de la responsabilité pénale (9 ans) et l'absence de loi sur les mineurs; f) la participation de jeunes enfants à des courses de chameaux; et g) l'impossibilité, pour les adolescents, d'obtenir de sources crédibles l'information fiable dont ils ont besoin pour se protéger sur les plans sanitaire et social.

30. Le projet relatif à la *qualité de l'éducation* a pour objet d'aider le Gouvernement à améliorer les aspects qualitatifs du programme de réforme de l'éducation de base qu'il poursuit actuellement pour les niveaux 1 à 10. Le Fonds appuiera la systématisation des évaluations des acquis scolaires dans l'ensemble du système d'éducation de base, ainsi que la mise en oeuvre rigoureuse des recommandations issues de ces évaluations pour que des progrès puissent être accomplis sur le plan des méthodes d'enseignement et des processus d'apprentissage.

31. Le projet concernant la *protection juridique et sociale des enfants et des jeunes* a pour objet de mettre en place les conditions nécessaires à la protection sociale et juridique des enfants et des jeunes. Ce projet a deux volets : a) renforcement de la justice des mineurs à Oman (textes législatifs et pratiques juridiques), et b) promotion des bonnes pratiques à l'égard des enfants dans la famille et la collectivité et introduction de mesures de protection spéciales pour les enfants handicapés, les enfants de parents inconnus et les enfants participant à des activités dangereuses. Les activités appuyées consisteront notamment à : a) préconiser l'entrée en vigueur d'une loi sur les mineurs équitable; b) sensibiliser le public aux droits de l'enfant et aux risques contre lesquels les enfants doivent être protégés; c) préconiser l'élaboration d'un texte législatif interdisant l'emploi des jeunes enfants dans les courses de chameaux; d) créer un système d'établissement de rapports sur les cas de maltraitance d'enfants; et e) créer un organe indépendant chargé de traiter les cas de maltraitance, de négligence et d'exploitation d'enfants.

32. Le projet intitulé *Savoir vital pour les adolescents* vise à promouvoir des modes de vie et des comportements sains et à prévenir le VIH/sida et d'autres dangers sanitaires et sociaux. L'UNICEF appuiera entre autres les activités ci-après : a) élaboration d'une stratégie nationale visant à améliorer les connaissances et les attitudes des adolescents concernant les modes de vie sains; b) programmes nationaux de sensibilisation axés sur les adolescents et les jeunes; et c) promotion

de la mise en place de programmes sociaux et d'infrastructures à l'intention des adolescents et des jeunes.

33. Au nombre des principaux résultats attendus de ce programme figurent : a) une hausse de la moyenne des résultats au test d'évaluation des acquis scolaires, actuellement de 51 %, que l'on voudrait porter à un minimum de 60 % d'ici à 2006; b) la création d'un environnement social et juridique protégeant les jeunes; c) l'introduction de dispositions spéciales pour la protection des enfants handicapés, des enfants de parents inconnus et des enfants qui participent aux courses de chameaux; d) une amélioration des aptitudes psychosociales des adolescents, conjuguée à un renforcement de leur esprit critique, de leur confiance en soi et de leur autonomie; et e) un renforcement des connaissances des adolescents concernant le VIH/sida et les méthodes de prévention.

34. Le programme **de planification, de suivi et d'évaluation** a pour objet de mobiliser des fonds supplémentaires au titre du programme de pays; d'assurer un suivi rigoureux des résultats par rapport aux objectifs fixés dans ce programme; et de veiller au suivi effectif de la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi qu'à l'établissement de rapports à ce sujet. Au nombre des activités figureront : a) l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan intégré de suivi et d'évaluation; b) la création de partenariats avec le secteur privé à Oman et l'organisation de campagnes conjointes de collecte de fonds; c) l'établissement et la présentation de propositions de financement aux donateurs internationaux intéressés; d) le suivi de la situation des enfants et des femmes par le biais de visites sur le terrain, de travaux de recherche et d'études; et e) une évaluation officielle du programme de pays en 2006, visant à mesurer le degré de réussite par rapport aux objectifs fixés.

35. Au nombre des résultats attendus de ce programme figurent : a) une meilleure aptitude à détecter les nouveaux problèmes liés à la situation des enfants et des femmes à Oman; b) une augmentation des fonds disponibles au titre des autres ressources; c) la présentation en temps opportun d'un premier rapport ordinaire de qualité au Comité des droits de l'enfant; et d) une évaluation objective de l'efficacité du nouveau programme de pays visant à déterminer la forme de la coopération future entre le Fonds et le Gouvernement.

36. Les **coûts intersectoriels** ont trait aux services collectifs de distribution du carburant et à l'entretien des véhicules, au mobilier et matériel de bureau, et aux traitements d'un chauffeur et d'un secrétaire bilingue. Bon nombre des dépenses opérationnelles qui par le passé étaient financées au moyen du budget d'appui le sont désormais au titre de cette ligne budgétaire.

Principaux partenariats

37. Le Ministère du développement social continuera d'être responsable au premier chef du programme de coopération entre le Gouvernement omanais et l'UNICEF. Le Ministère des affaires étrangères continuera de coordonner tout ce qui concerne la représentation du pays et les questions diplomatiques.

38. Les projets et les activités du programme de pays sont conçus de façon telle que la collaboration intersectorielle est indispensable à l'obtention de tous les principaux résultats. Les Ministères du développement social, de l'éducation, de la

santé et de l'économie nationale devraient chacun assurer la coordination de certains projets ou sous-projets, mais la participation d'autres organes gouvernementaux et non gouvernementaux sera indispensable à la concrétisation des objectifs visés. Pour obtenir les principaux résultats, l'UNICEF devra collaborer plus étroitement avec des partenaires tels que le Ministère des affaires juridiques, le Ministère de la justice et la Police royale d'Oman, qui n'étaient pas directement associés aux précédents programmes de pays.

39. Il est clair que la société civile commence à peine à se développer à Oman. Le nombre d'associations non gouvernementales capables d'assumer d'importantes responsabilités en matière de développement social reste très limité. De ce fait, la mise en oeuvre pleine et effective du programme de pays dépendra de partenariats entre organes gouvernementaux ou avec eux, et dans toute la mesure possible, avec les entités non gouvernementales qui existent.

40. La mise en oeuvre du programme de pays fera intervenir au moins 11 grands organes gouvernementaux, ainsi que plusieurs associations non gouvernementales, le Comité omanais des droits de l'enfant, l'OMS, le Fonds des Nations Unies pour la population (par l'intermédiaire de son équipe régionale d'appui aux pays sise en Jordanie) et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (par l'intermédiaire de son bureau régional au Caire).

41. Le Ministère du développement social sera responsable au premier chef de toutes les questions relatives à la protection de l'enfant. Le Ministère de la santé sera associé aux interventions concernant la malnutrition, les modes de vie sains et la lutte contre le VIH/sida. Le Ministère de l'éducation continuera d'être responsable des activités relatives à la qualité de l'enseignement et à l'enseignement préscolaire. Le Ministère de l'information sera le principal partenaire pour la composante communication et mobilisation de tous les programmes. L'Organisation générale de la jeunesse, des sports et de la culture et les organisations de scouts et de guides joueront un rôle de premier plan dans la promotion de l'autonomie fonctionnelle des adolescents.

Suivi, évaluation et gestion du programme

42. Le suivi et l'évaluation font partie intégrante de la mise en oeuvre du programme. Oman est un pays « riche en données » et les diverses études et enquêtes menées à bien au cours des précédents cycles de programmation, ajoutées à celles qui sont prévues dans le cadre du présent programme, fourniront les données de base pour ces activités de suivi et d'évaluation. Le Comité omanais des droits de l'enfant jouera un rôle central dans le suivi de la situation des enfants et de la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le plan intégré de suivi et d'évaluation fournira le cadre et le mécanisme nécessaires à un suivi et à une évaluation efficaces du programme de pays. Des réunions annuelles d'examen et de planification seront indispensables. Un examen à mi-parcours ne sera pas nécessaire pour ce programme de courte durée.

43. Vu la compression du personnel de l'UNICEF à Oman, la gestion du nouveau programme de pays posera certaines difficultés. Les trois membres de la fonction publique omanaise détachés auprès de l'UNICEF au cours du cycle de programmation 2001-2003 et formés aux politiques et aux processus de programmation du Fonds seront indispensables à une gestion efficace du

programme. La bonne mise en oeuvre de ce programme de pays exigera de nouveaux investissements dans la formation et le renforcement des capacités des fonctionnaires omanais qui sont actuellement détachés auprès de l'UNICEF ou qui le seront à l'avenir. La création de réseaux et les échanges d'acquis d'expérience au sein de la région seront encouragés et le bureau de l'UNICEF à Oman s'emploiera tout particulièrement à resserrer ses liens avec le bureau de la région du Golfe à Riyad, pour que des stratégies et des modalités de gestion du programme se renforçant mutuellement puissent se mettre en place.
